



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux commissions sociales LASoc
Aux services sociaux régionaux LASoc

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Aide sociale
Sozialhilfe

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc

—
Courriel: sasoc@fr.ch
Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)
IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1
N° du dossier:
V/réf.:

Fribourg, le 4 juillet 2013

Informations concernant la mesure « Avenir 20-25 »

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Cheffe de Service, Monsieur le Chef de Service,
Madame, Monsieur,

En référence à la lettre qui vous a été envoyée le 14 mai 2013 par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), nous avons le plaisir de vous transmettre quelques précisions sur les modalités de réalisation de la mesure « Avenir 20-25 ».

La mesure « Avenir 20-25 » est destinée à offrir un suivi rapproché et spécifique pour les jeunes de cette tranche d'âge, sans formation et qui se trouvent sans solution au niveau professionnel. Elle a pour objectif l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail en les soutenant activement dans la mise en œuvre d'une solution de formation.

Les moyens financiers qui permettent aujourd'hui la mise en place de cette mesure ont été obtenus grâce aux informations récoltées par les services sociaux régionaux (SSR). Ceux-ci ont soulevé les risques encourus par ces jeunes et ont attiré l'attention sur le manque de solutions adaptées à leur situation. La mesure « Avenir 20-25 » contribue ainsi de manière efficace à combler une lacune importante dans le dispositif d'aide sociale du canton de Fribourg.

« Avenir 20-25 » est réalisée sous la responsabilité conjointe du Service de l'action sociale (SASoc) et du Service public de l'emploi (SPE). Afin d'optimiser sa mise en œuvre, les tâches sont réparties de la manière suivante :

- SPE : mobilisation des fournisseurs et suivi des ressources financières
- SASoc : gestion de la coordination et de la mise en place du monitoring
- SSR : identification, inscription et accompagnement des jeunes dans la mesure
- Plateforme Jeunes (PFJ) : enregistrement des inscriptions et transmission au fournisseur

Cette mesure est lancée sous la forme de projet-pilote. Dans un premier temps, elle ne concerne qu'un nombre restreint de jeunes. Une évaluation de l'impact de cette mesure déterminera si des mesures complémentaires devront encore être envisagées. Des échanges étroits entre le SASoc et

les SSR garantiront une plus grande pertinence du programme. Le succès d'« Avenir 20-25 » dépend notamment de l'investissement de tous les acteurs, de l'efficacité de la coordination et de l'utilisation des ressources à disposition.

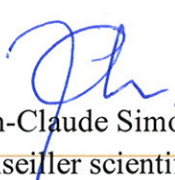
La réalisation de cette nouvelle mesure, tout comme son ancrage dans le système d'action sociale du canton de Fribourg, implique le perfectionnement du mécanisme de monitoring des situations des jeunes et de leur suivi statistique tout au long de leurs démarches de recherche d'une solution professionnelle. En effet, pour assurer le pilotage, la coordination et l'évaluation de la mesure « Avenir 20-25 », il est fondamental de disposer des informations permettant de documenter régulièrement le dispositif d'aide dans son ensemble. Dans cette perspective, nous devons renforcer la base de données sur les jeunes à l'aide sociale, sans que ces modifications n'entraînent de charges de travail supplémentaires pour les SSR. Les changements seront modestes mais d'une grande importance pour la réussite du projet. Grâce à la mise en place d'un système de monitoring efficace, aucun jeune sans solution au plan professionnel ne devrait rester en marge du dispositif.

Afin de disposer rapidement d'une base de données adéquate et performante, nous invitons les SSR à contacter immédiatement leur fournisseur de programmes informatiques (Info Service, Diartis ou Inprotel) et à leur demander d'opérer une mise à jour dans les meilleurs délais au moyen de la fiche technique que vous trouverez en annexe n° 2. **Ces travaux seront pris en charge financièrement, sur devis préalable, par le SASoc.** L'objectif est de disposer d'une base de données actualisée pour le 13 septembre 2013. De plus amples détails concernant le système de monitoring et les travaux d'amélioration de la base de données figurent dans l'annexe n°1.

Des séances d'information à l'attention des commissions sociales et des SSR seront organisées au mois de septembre prochain pour présenter cette nouvelle mesure. Une invitation sera transmise ultérieurement. D'ici là, pour toute question concernant la réalisation de la mesure « Avenir 20-25 », veuillez contacter directement Mme Sibylla Pigni par téléphone (026 / 305 80 93) ou par courriel (sibylla.pigni@fr.ch).

En nous réjouissant de collaborer avec vous pour la réalisation de cet appui concret aux jeunes en difficulté, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Cheffe de Service, Monsieur le Chef de Service, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


François Mollard
Chef de Service


Jean-Claude Simonet
Conseiller scientifique

Annexes

—

Annexe 1 : Informations pratiques pour la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 »

Annexe 2 : Fiche technique

Copie

—

Direction la santé et des affaires sociales DSAS, Mme Anne-Claude Demierre, Présidente du Conseil d'Etat, céans

Direction de l'économie et de l'emploi DEE, M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat, céans

Service public de l'emploi, M. Charles de Reyff, Chef de service, céans

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, à l'attention de la Plateforme jeunes, M. Marc Chassot,

Chef de service, céans

Commission des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle CJD, M. Paul-Albert Nobs, Président.